

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF142

présenté par
M. Simian

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 80, après les mots : « réalisation de sa deuxième phase », insérer les mots : « ainsi que la poursuite des études et de la concertation sur le grand contournement autoroutier de Bordeaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'inscrire dans la loi la poursuite des études et des processus de concertation et d'évaluation sur le grand contournement autoroutier de Bordeaux, tel que préconisé par le COI dans son rapport.

La création d'une telle infrastructure est vitale pour l'agglomération bordelaise, classée troisième agglomération la plus congestionnée de France. La métropole bordelaise est aujourd'hui thrombosé avec plus de 3,5 millions de déplacements qui sont effectués quotidiennement à l'intérieur de l'agglomération bordelaise.

La rocade de Bordeaux, longue de 44 kilomètres enregistre à elle seule un trafic moyen quotidien élevé, variant selon les sections de 80 000 à 145 000 véhicules/jour dont 5 à 15 % de poids lourds, et ces chiffres ne cessent d'augmenter. Certaines portions de la rocade sont, dans ces conditions, régulièrement saturées aux heures de pointe du matin et du soir. Chaque automobiliste communautaire doit consacrer 1 heure 20 à ses déplacements quotidiens. Au delà du gaspillage de milliers d'heures perdues quotidiennement sur la rocade par des usagers exaspérés, une telle saturation du trafic se traduit par des conséquences économiques et environnementales importantes.

L'élargissement à 2x3 voies, aujourd'hui quasi finalisé, avait pour objectif de résoudre ces problèmes de congestion. Force est de constater que s'il améliore la situation, il ne permettra pas de régler l'ensemble des problèmes de saturation rencontrés.

Le projet de contournement autoroutier de Bordeaux a dans ce contexte pour objectif d'écartier le trafic de transit de la rocade et ainsi de contribuer à sa désaturation. L'idée d'un tel contournement

est ancienne et avait conduit en 2004 à la tenue d'un débat public puis à une décision de réalisation avant que, en décembre 2008, le projet ne soit abandonné.